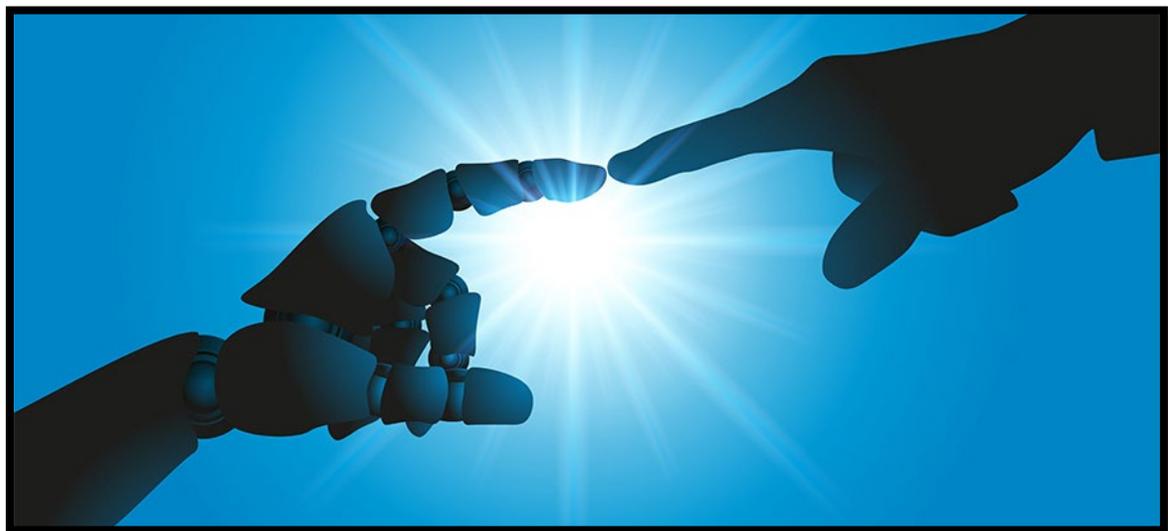


Foire générale aux questions :  
les cycles supérieurs en traduction  
à l'Université de Montréal



juin 2024

FAQ : questions générales .....	3
1. Pourquoi choisir un programme de traduction de l'Université de Montréal? .....	3
2. Doit-on craindre l'intelligence artificielle et les percées en traduction automatique ou neuronale?.....	3
3. J'ai déjà un baccalauréat dans une discipline autre que la traduction. Devrais-je poursuivre mes études en traduction au premier cycle ou au deuxième cycle?.....	3
4. Dans l'industrie de la traduction, faut-il obligatoirement être membre de l'OTTIAQ pour travailler à titre de traducteur ou de terminologue?.....	4
FAQ : personnes étudiantes à l'international.....	4
1. Puis-je obtenir des bourses pour étudier dans votre université? .....	4
2. Quel est le coût des études pour les étudiants et les étudiantes à l'international?.....	4
3. Je suis un étudiant ou une étudiante à l'international, et je voudrais des renseignements sur le DESS. ....	5
4. Je suis un étudiant ou une étudiante à l'international, et je m'intéresse à votre programme de maîtrise en traduction, option professionnelle. Je n'ai jamais étudié la traduction. ....	5
FAQ : demande d'admission.....	5
1. Aux cycles supérieurs, quelle est la date limite de dépôt d'une demande d'admission pour l'hiver 2025? .....	5
2. Aux cycles supérieurs, quelle est la date limite de dépôt d'une demande d'admission pour l'automne 2026? .....	5
3. Quel est le niveau de connaissance du français exigé par les programmes de cycles supérieurs en traduction professionnelle (DESS et maîtrise de traduction professionnelle)? ...	5
4. Quel est le niveau de connaissance du français exigé par les programmes de cycles supérieurs en recherche (maîtrise de traduction option recherche et doctorat)?.....	6

## FAQ : questions générales

1. Pourquoi choisir un programme de traduction de l'Université de Montréal?

L'Université de Montréal offre sans doute le plus ancien programme de traduction au Québec, et l'un des plus prestigieux. Si tant de personnes ont choisi et choisissent encore notre université, c'est parce qu'elles ont compris qu'à l'Université de Montréal, on vise l'excellence : nous avons un corps enseignant chevronné, un corps étudiant talentueux et débrouillard et des laboratoires à la fine pointe de la technologie. Nos cours sont à la fois axés sur les connaissances traditionnelles et sur les outils de pointe, et nos programmes de stage et de mentorat donnent l'occasion à tous et à toutes de mettre la main à la pâte. Il ne manque plus que vous!

2. Doit-on craindre l'intelligence artificielle et les percées en traduction automatique ou neuronale?

Non. S'il est vrai que l'industrie de la traduction vit des transformations importantes depuis quelques années, il reste qu'au Québec et au Canada, la traduction humaine reste incontournable pour favoriser les communications entre les anglophones et les francophones du pays, et ce, dans des secteurs aussi diversifiés que le droit, les affaires, la santé, les sciences ou les arts. Il faut voir l'intelligence artificielle comme un outil qui aide le traducteur ou la traductrice dans son travail. Ce n'est pas parce que l'outil s'améliore qu'il doit remplacer l'humain. D'autres domaines ont déjà connu des transformations considérables, et la place des travailleurs et des travailleuses n'a pas été remise en question. Pensez au domaine de la comptabilité : le rôle des comptables n'a pas été remis en cause malgré l'arrivée de logiciels hautement performants dans le domaine ou de robots conversationnels comme ChatGPT. C'est la même chose pour la traduction.

3. J'ai déjà un baccalauréat dans une discipline autre que la traduction. Devrais-je poursuivre mes études en traduction au premier cycle ou au deuxième cycle?

La réponse à cette question dépend beaucoup de votre contexte personnel et de vos objectifs. Pour ceux qui ont déjà un diplôme, notre programme le plus court donnant droit à l'agrément OTTIAQ est celui de la majeure, au premier cycle (deux ans).

Avant d'entrer à la maîtrise, les candidats et les candidates n'ayant jamais étudié la traduction doivent faire une propédeutique sous la forme d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), dont la durée est d'un an. Après le DESS, les personnes étudiantes peuvent faire une demande d'admission au programme de maîtrise. Les études à la maîtrise durent minimalement deux ans. Le programme de maîtrise offre des stages et du mentorat et donne droit à l'agrément OTTIAQ.

Par ailleurs, pour enseigner un cours de traduction à l'université, il faut une maîtrise et de l'expérience de travail. Le programme de maîtrise ouvre donc plus de portes, pour ceux et celles que l'enseignement pourrait intéresser. Au Département de linguistique et de traduction, plusieurs de nos personnes chargées de cours travaillent aussi dans l'industrie de la traduction.

4. Dans l'industrie de la traduction, faut-il obligatoirement être membre de l'OTTIAQ pour travailler à titre de traducteur ou de terminologue?

Non. L'OTTIAQ est un ordre à titre réservé (par opposition à un ordre à acte réservé, comme les médecins). Cependant, certains cabinets ou services de traduction encouragent l'adhésion à l'OTTIAQ. Par ailleurs, l'adhésion à l'OTTIAQ offre une vitrine extraordinaire pour les traducteurs et traductrice qui travaillent à titre de pigistes. Dans l'industrie la traduction, le réseautage est primordial, et l'OTTIAQ constitue une véritable référence en matière de traduction et de terminologie au Québec.

## **FAQ : personnes étudiantes à l'international**

1. Puis-je obtenir des bourses pour étudier dans votre université?

Les étudiants et les étudiantes à l'international ont souvent accès à la bourse UdeM d'exemption des droits de scolarité. Voir les critères d'admissibilité ci-dessous : <https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/bourse-exemption/>

Pour les autres bourses, c'est au cas par cas. Nous vous invitons à consulter le site <https://bourses.umontreal.ca/accueil/>.

Il est de votre responsabilité de comprendre les critères d'attribution des bourses. Au besoin, vous pouvez poser des questions au Service de finance de l'UdeM, en écrivant à [fraisscol@fin.umontreal.ca](mailto:fraisscol@fin.umontreal.ca) pour comprendre votre facture udemienne. Les frais de scolarité pour les étudiants et les étudiantes à l'extérieur du Canada sont souvent très élevés. Il faut se renseigner avant d'arriver à Montréal.

2. Quel est le coût des études pour les étudiants et les étudiantes à l'international?

Le coût des études varie en fonction de plusieurs critères. Il faut consulter le site du Registraire sur la question.

<https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/couts/#c134034>

Rappelons qu'il faut se renseigner sur les frais de scolarité avant d'arriver à Montréal.

Au besoin, écrire à [fraisscol@fin.umontreal.ca](mailto:fraisscol@fin.umontreal.ca) pour comprendre la facture que vous recevrez dans votre Centre étudiant.

3. Je suis un étudiant ou une étudiante à l'international, et je voudrais des renseignements sur le DESS.

Le programme du DESS donne une formation de base en traduction, et il s'adresse à des personnes qui détiennent un diplôme de premier cycle mais qui n'ont jamais étudié la traduction auparavant. Souvent, le DESS représente une porte d'entrée à la maîtrise. Lors de la demande d'admission, vous devrez peut-être présenter, en plus de vos diplômes, une attestation de connaissance du français équivalente au niveau C2 selon le cadre européen.

4. Je suis un étudiant ou une étudiante à l'international, et je m'intéresse à votre programme de maîtrise en traduction, option professionnelle. Je n'ai jamais étudié la traduction.

Pour avoir accès à nos programmes de maîtrise, il faudra d'abord faire le DESS puisque vous n'avez jamais étudié la traduction. Le DESS représente une forme de propédeutique d'un an. Il faut également avoir un bon niveau de français, soit C2 selon le cadre européen. Notre programme de maîtrise (option traduction professionnelle) permet d'approfondir ses connaissances en traduction. Il s'agit d'un programme essentiellement pratique, qui mise sur l'apprentissage de la traduction et des outils de la traduction. Le programme de maîtrise ouvre aux permis d'exercice de traducteur agréé et de terminologie agréé. Au cours de la maîtrise, les étudiants et les étudiantes doivent participer au programme de stages et de mentorat crédités.

## **FAQ : demande d'admission**

1. Aux cycles supérieurs, quelle est la date limite de dépôt d'une demande d'admission pour l'hiver 2025?

Aux cycles supérieurs, la date limite de dépôt d'une demande d'admission pour l'hiver 2025 est le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

2. Aux cycles supérieurs, quelle est la date limite de dépôt d'une demande d'admission pour l'automne 2026?

Aux cycles supérieurs, la date limite de dépôt d'une demande d'admission pour l'automne 2025 est le 1<sup>er</sup> février 2025.

3. Quel est le niveau de connaissance du français exigé par les programmes de cycles supérieurs en traduction professionnelle (DESS et maîtrise de traduction professionnelle)?

Pour les programmes de traduction professionnelle (DESS et maîtrise de traduction, option traduction professionnelle), l'étudiant ou l'étudiante doit avoir le français pour langue maternelle ou avoir réalisé une partie significative de sa scolarité antérieure dans cette langue.

Dans le cas contraire, il doit faire preuve d'une connaissance du français attestée et correspondant au niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

4. Quel est le niveau de connaissance du français exigé par les programmes de cycles supérieurs en recherche (maîtrise de traduction option recherche et doctorat)?

Pour les programmes de recherche (maîtrise de traduction, option recherche), le candidat ou la candidate doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, l'étudiant ou l'étudiante doit avoir le français pour langue maternelle ou avoir réalisé une partie significative de sa scolarité antérieure dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire preuve d'une connaissance du français attestée et correspondant au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).